



DELIBERATION

Objet : Dissimulation de réseaux sous co-maîtrise d'ouvrage du SIEL-TE

Le 23 juin 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 juin 2025

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Pascale DUMAZET, Muriel SPADA, Pascal GALONNET, Noélia SEGUIN, Marie-Claire GRANGE, Isabelle BOIS, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Leihla KHEBRARA, Marie MONTET, Niyazi KARA, Ludovic CEYTE, Pascal CAMPEGGIA, Bernadette PONSON, Ferat AKBAL.

Procurations : Madame Céline MONTAGNON à Monsieur François DRIOL, Monsieur Carl INCORVAIA à Madame Nicole BRUEL, Madame Michèle DUCREUX à Monsieur Marc MONTEUX, Monsieur Stéphane FAVEYRIAL à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Monsieur Ludovic MAGALHAES à Madame Hélène FABRE, Madame Mauricette MOINE à Monsieur Pascal CAMPEGGIA, Monsieur Louis BELLE à Monsieur Ludovic CEYTE.

Absent : Monsieur Baptiste PEPIN.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire expose que des travaux d'enfouissement des réseaux secs sur la rue des Vals doivent être réalisés prochainement. Ils entrent dans le champ de compétences du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL) auquel la Commune adhère et conformément aux statuts de cet EPCI, l'Assemblée peut lui en confier la réalisation.

Il explique que, par transfert de compétences, le SIEL pourra ainsi assurer la co-maîtrise d'ouvrage des travaux, et percevoir les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Il ajoute que le coût du projet de dissimulation des réseaux secs, rue des Vals, s'élève à 168 000 € HT, la participation de la Commune étant de 0 €. Le détail des travaux est exposé dans le tableau ci-dessous.

Détail	Montant	Participation de la Commune	Participation de SEM
Câblage Fibre Optique Rue des Vals – PM132	20 000 €	0 €	14 000 €
Dissimulation Basse Tension	107 000 €		100 580 €
Génie civil Télécom	41 000 €		28 700 €
TOTAL	168 000 €		143 280 €

Il précise que ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE** au SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la Commune à SEM, d'assurer la co-maîtrise d'ouvrage des travaux de dissimulation des réseaux, rue des Vals, dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution,
- **PREND ACTE** que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination, et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de la métropole,
- **APPROUVE** les montants des travaux, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces à intervenir.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 24 juin 2025

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

